



SÉCURITÉ DES CARTABLES

Année scolaire 2023-2024

Récréations du matin, de l'après-midi.

Les élèves doivent déposer leur cartable devant la salle où ils auront cours après la récréation.

A la pause déjeuner :

Les élèves doivent déposer leur cartable dans la salle où ils auront cours après la récréation.

Le mercredi

Les élèves qui déjeunent à la cantine sont invités à suivre les consignes suivantes :

➤ **DÉPART DE RAMBAUD ENTRE 12 h 30 et 17 h 00.**

A 12 h 30, venez entreposer votre sac dans la salle qui vous sera indiquée par les assistants d'éducation en début d'année scolaire.

*Salle :

Cette salle sera ré-ouverte à partir de 13h00 puis après l'A.S

➤ **LES PENSIONNAIRES QUI RESTENT AU COLLÈGE.**

*A 12 h 30, laissez votre sac **aux casiers dans la salle D11.***

RÈGLE GÉNÉRALE :
Vous êtes responsable de votre cartable.

*A compléter en début d'année



SÉCURITÉ DES CARTABLES

Année scolaire 2023-2024

Récréations du matin, de l'après-midi.

Les élèves doivent déposer leur cartable devant la salle où ils auront cours après la récréation.

A la pause déjeuner :

Les élèves doivent déposer leur cartable dans la salle où ils auront cours après la récréation.

Le mercredi

Les élèves qui déjeunent à la cantine sont invités à suivre les consignes suivantes :

➤ **DÉPART DE RAMBAUD ENTRE 12 h 30 et 17 h 00.**

A 12 h 30, venez entreposer votre sac dans la salle qui vous sera indiquée par les assistants d'éducation en début d'année scolaire.

*Salle :

Cette salle sera ré-ouverte à partir de 13h00 puis après l'A.S

➤ **LES PENSIONNAIRES QUI RESTENT AU COLLÈGE.**

*A 12 h 30, laissez votre sac **aux casiers dans la salle D11.***

RÈGLE GÉNÉRALE :
Vous êtes responsable de votre cartable.

*A compléter en début d'année